



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 59389

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation sur la situation difficile que connaissent les ambulanciers privés. Alors que les charges ne cessent de s'alourdir (hausse du prix des carburants, mise en place des 35 heures, augmentations salariales), les tarifs des transports en véhicule sanitaire léger ne sont pas revalorisés depuis 1998. Cela met en réel danger nombre d'entreprises de transport sanitaire. C'est pourquoi il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre afin de redynamiser ce secteur d'activité et redonner ainsi confiance aux ambulanciers privés. - Question transmise à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur les revendications des ambulanciers privés concernant la faiblesse des revalorisations tarifaires accordées aux transporteurs sanitaires privés ainsi que le mode de financement de la garde ambulancière. Si les tarifs des VSL n'ont effectivement pas été revalorisés depuis 1998, il est rappelé que, en revanche, ceux des ambulances l'ont été significativement en 2000 (9 %) et en 2002 (2 %). Par ailleurs, les évolutions des dépenses tant de VSL que d'ambulance ont fortement progressé ces dernières années. En tout état de cause, le ministre rappelle que les négociations tarifaires ainsi que le mode et le niveau de rémunération de la garde ambulancière sont d'ordre conventionnel. Si ces éléments apparaissent aujourd'hui inadaptés aux parties conventionnelles (caisses nationales d'assurance maladie et syndicats représentatifs de la profession), il leur appartient le cas échéant de négocier les adaptations du cadre conventionnel. Des travaux sont actuellement en cours entre ces parties pour envisager les évolutions nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59389

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2352

Réponse publiée le : 19 avril 2005, page 4110